



## Note présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget principal (BP) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville.

La population légale totale au 01/01/2022 en vigueur à compter du 1er janvier 2023 est de 24 377 habitants.

Le budget 2023 est la cinquième année budgétaire sans les compétences transférées puisque la convention de gestion transitoire a pris fin le 31 décembre 2018. En 2022, une convention financière a permis de rembourser les frais engagés pour le compte de la Métropole avant la clause de revoyure finale votée en 2021.

Pour rappel, les compétences transférées sont les suivantes (certaines ne concernent pas la Ville) :

- Plan local d'Urbanisme ou document en tenant lieu
- Autorité concessionnaire de l'État pour les plages
- Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Contribution à la transition énergétique
- Création, aménagement et entretien de voirie et des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ; Signalisation
- Création, aménagement et entretien des parcs et aires de stationnement (Stationnement payant sur la voirie uniquement)
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules hybrides rechargeables (IRVE)
- Politique du logement ; aides financières au logement social; actions en faveur du logement social; action en faveur du logement des personnes défavorisées; amélioration du parc immobilier bâti; réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Eau Potable
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Service d'incendie et de secours
- Service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI)
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz

En juillet 2021, la clause de revoyure a été entérinée.

Cette clause de revoyure a permis de réajuster le coût de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement sans que la Ville ne soit pénalisée.

En 2022, le pacte financier et fiscal a été adopté par la Métropole.

Un lissage portant sur le transfert des ordures ménagères a pour conséquence une revalorisation positive annuelle de l'attribution de compensation de 49 520 € pour la commune et ce jusqu'en 2026 soit un total de 247 600 €. La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) a été revue selon les critères légaux et un mécanisme de compensation neutralise la perte. En revanche, le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) risque de diminuer selon les modalités de calcul existants à ce jour.

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire M57 est venue remplacer la M14.

De nombreux comptes sont impactés. Les comparaisons entre les différents comptes sont donc à éviter entre le BP/CA 2022 et le BP2023.

Un règlement budgétaire et financier a été adopté le 5 décembre 2022.

Le CFU (compte financier unique) sera appliqué officiellement pour la première fois en 2024 avec le compte administratif 2023.

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

**Le Budget Primitif 2023 total s'élève à 48.55 M€ en dépenses réelles contre 43.81 M€ au BP 2022**

- **En Fonctionnement : 28.02 M€ en 2023 contre 26.13 M€ en 2022**
- **En Investissement : 20.53 M€ en 2023 contre 17.68 M€ en 2022**

### □ **FONCTIONNEMENT**

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 32 516 550.75 € soient une augmentation de 5.97 % par rapport au BP 2022 (30 684 127.00 €).**

**Hors provisions, l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement est de 7.04%.**

### **Recettes réelles de fonctionnement en €**

70 Produits des services et du domaine	1 599 636.00€
73 Impôts et taxes	3 476 958.00€
731 Fiscalité locale	24 403 867.75€
74 Dotations et subventions	2 821 964.00€
75 Autres produits de gestion courante	131 700.00€
013 Atténuation de charges	56 000.00€
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>32 490 125.75€</b>
76 Produits financiers	0
77 Produits exceptionnels	0
78 Reprises sur amortissements provisions	26 425.00€
<b>Total recettes réelles</b>	<b>32 516 550.75€</b>

## Dépenses réelles de fonctionnement en €

Les dépenses réelles de fonctionnement (28 028 907.49 €) sont en hausse de 7.25 % par rapport au BP 2022 (26 132 562.84 €).

011 Charges à caractère général	7 825 903.50€
012 Frais de Personnel et charges assimilées	16 206 968.24€
65 Autres charges de gestion courante	2 994 500.94€
014 Atténuation de produits	0.0
<b>Total gestion des services</b>	<b>27 027 372.68€</b>
66 Charges financières	776 555.36€
67 Charges exceptionnelles	5 000.00€
68 Dotations amortissements provisions	219 979.45€
022 dépenses imprévues	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>28 028 907.49€</b>

### Solde des opérations réelles :

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, hors résultat reporté serait donc de 4.48 M€ et égale à 13.80 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette épargne finance la section d'investissement. Elle est légèrement inférieure à celle du Budget Primitif votée en 2022 (4.55 M€).

### INVESTISSEMENT

## Recettes réelles d'investissement en €

10 Dotations et fonds propres (hors excédent de fonctionnement capitalisé)	350 035.48€
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	456 528.43€
13 Subventions	1 700 000.00€
16 Emprunts	7 096 709.97€
27 Autres Immobilisations Financières	0
024 Produit des cessions	126 000.00€
<b>Total recettes réelles</b>	<b>9 729 267 .88€</b>

## Dépenses réelles d'investissement en €

10 Dotations, Fonds divers et réserves	0
16 Remboursement d'emprunts/cautionnements	3 492 015.00€
20 Frais d'études	423 460.00€
204 Subventions d'équipement	1 109 666.00€
21 Travaux et acquisitions	3 929 482.82€
23 Immobilisations en cours	11 574 800.00€
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>20 529 423.82€</b>

## En dépense, parmi les principales dépenses prévues en investissement :

Nous proposons de bâtir notre budget principal avec des dépenses d'Investissement estimées à 20.52 M € (BP2022 : 17.5 M€).

Voici une liste non exhaustive des réalisations prévues par la Ville et les projets en cours :

- Poursuite de la reconstruction des écoles du centre-ville : Construction de l'école maternelle et du centre aéré centre-ville + démarrage réhabilitation et construction de la salle polyvalente secteur sud – environ 10 M € (avec reports 2022)
- Projet de réhabilitation de l'ex-hôtel de ville et ce afin de réaliser une maison des associations et un étage consacré à la valorisation du patrimoine de la ville – En attente des résultats de l'appel d'offres – prévision – 843 k € / Sous réserve de l'augmentation des prix.
- Réhabilitation complète du bâtiment qui accueillait la police nationale au profit de la police municipale avec déplacement et extension du centre de supervision urbain, salle de réunion qui peut se transformer en poste de commandement en cas de déclenchement du plan communal de sauvegarde, dojo pour les entraînements et les formations, salle pour les agents, accueil sécurisé et aux normes PMR...500-550 k €
- Vidéoprotection – 2<sup>ème</sup> tranche : 750 k € - AMO lancée 1<sup>er</sup> trimestre 2023 – Prévision en hausse afin de déployer une 2<sup>ème</sup> tranche en fibre et non par radio. Les sites étant plus excentrés, il est nécessaire d'assurer la qualité de la retransmission.
- Travaux divers sur bâtiments communaux : 1,3 M €
- Travaux sur l'église st Jean : 650 k € - l'appel d'offres devrait être lancé courant du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Le partenariat avec la Fondation du Patrimoine est effectif avec le souhait d'abonder le plan de financement.
- Acquisitions des véhicules : 160 k € pour renouveler le parc automobile.
- Acquisition de l'ex-poste à la Coupiane : 650 k €
- Modernisation des systèmes d'informations : 416 k € - indispensable au regard des enjeux du numérique y compris la sécurisation de notre réseau afin de se prémunir des cyberattaques. Subvention obtenue auprès de l'ANSSI de 40 000 € pour lancer un audit interne.
- Equipements sportifs : recherche active de subvention et inscription budgétaire si appel à projet peut aider à financer les projets. L'obtention du label ville active et sportive, 2 lauriers, devrait aider dans la recherche.
- Réflexion sur le site ALBERT CAMUS pour sécuriser le bâtiment : une étude de faisabilité a été diligentée pour ce site. Le plan de financement est en cours de montage notamment avec une demande de subvention qui sera formulée avec le nouveau contrat régional « nos territoires d'abord ».
- Loi SRU, la ville versera une participation de 190 000.00€ en 2023 :  
Opération Brossolette réalisée par VAR HABITAT.

## Les Engagements pluriannuels

Voici une présentation des engagements pluriannuels les plus importants en dépenses et recettes prévus ou envisagés sur la Ville. Les volumes financiers sont prévisionnels. Les recettes relatives aux subventions sont soit notifiées, soit en attente de notification ou seront demandées en cours d'exercice. Les recettes sont donc estimatives et sont versées sous réserve des dispositifs d'acomptes propres à chaque partenaire :

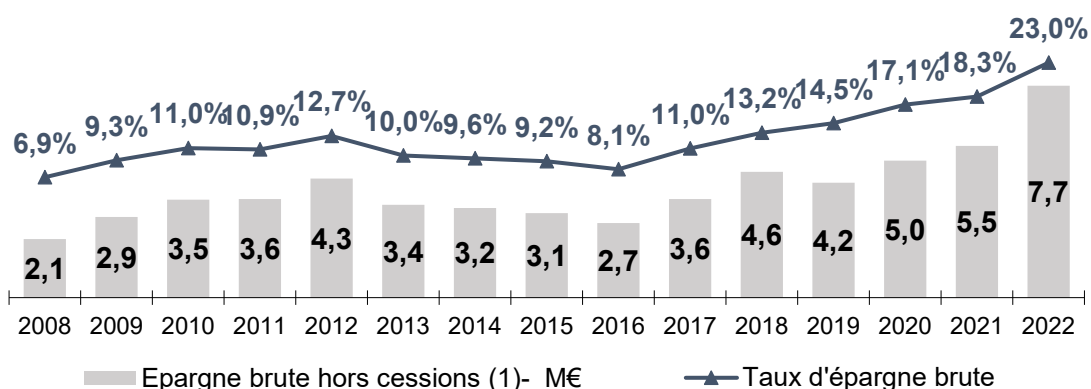
Participations communales en € TTC	2023		2024		2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Cœur de Ville II Hors charte urbaine	0 €	2,09 M € Réserve cause recours PC	383 k € Équipements publics	5,30 M €	0 €		0 €	4,6 M €
Grand Sud Passion	0 €	3,5 M € Selon projet	0 €		0 €		0 €	2 M €
Groupe scolaire (études + prévisions tranche ferme + optionnelle) + Salles polyvalentes + centre aéré	11,9 M €	2,4 M € En attente Feder DSIL	5,9 M €	3 M €		1,94 M €		
Réhabilitation ex hôtel de ville	281 k €		562 k €	419 k €				
Vidéoprotection	100 k €		300 k €		350 k €			
Réhabilitation du bâtiment pour la PM	550 k €	190 k € (+157 k € en attente)						
Eglise St Jean	195 k €		398 k €	386 k €				

### ➤ Niveau de l'épargne brute

- Epargne brute : 4.48 M€
- Taux d'épargne : 13.80 %

Voici un graphique montrant l'évolution de l'épargne brute hors cessions d'une période rétrospective de 2008 à 2022 :

### Évolution de l'épargne brute hors cessions

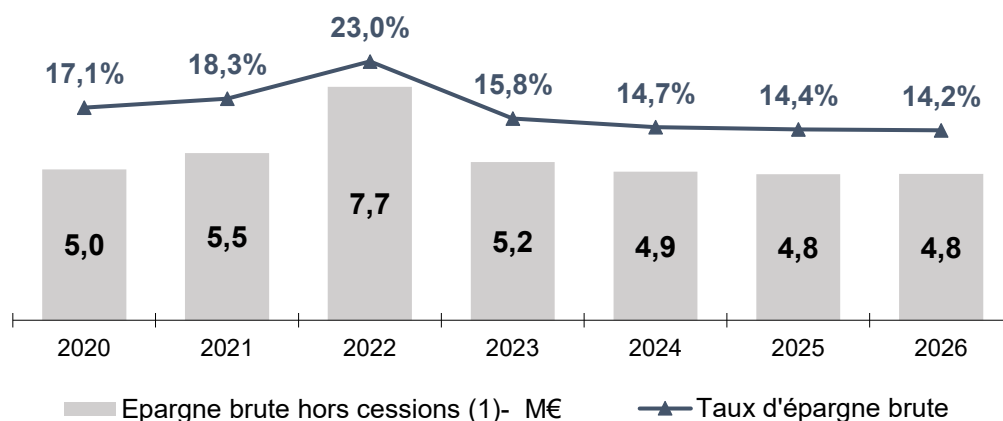


Malgré une conjoncture économique difficile, l'épargne brute de la ville est restée satisfaisante grâce à une gestion rigoureuse, pragmatique et optimisée.

Comme en 2022, cette épargne doit être maintenue à un niveau semblable aux quatre dernières années et ce dans le but de passer le cap des investissements liés en grande partie aux écoles du centre-ville, le centre aéré et la réhabilitation de l'école Pagnol et la création des deux salles polyvalentes ainsi que le programme visé en 4.2 du présent ROB. Cette épargne doit être maintenue également pour se donner les moyens de réussir, avec humilité et réalisme, la transition écologique et numérique de manière durable de nos bâtiments et de nos actions et ce tout en assurant la continuité du service public avec qualité et efficacité.

Voici un graphique montrant l'évolution future mais sans assurance de l'épargne brute hors cessions :

### Évolution de l'épargne brute hors cessions



## ➤ Etat de la dette de la ville

- L'encours de la dette au 1er janvier 2023 est de 36 M€ contre 31 M€ au 01/01/2022 soit une hausse de 16 %.
- L'encours actuel de la dette s'éteindra en 2042.
- Le montant de l'amortissement s'élève à 3.49 M€ et diminue pour atteindre 2 M€ en 2036 hors nouveaux financements.
- L'encours de notre dette est constitué à 63% d'emprunts à taux fixe et à 37 % de prêts à taux variables simples. Il n'y a pas de produits « toxiques ». La part fixe de l'encours permet de maintenir le coût de la dette sur un niveau bas sur le long terme. La part à taux variable assure un niveau de souplesse satisfaisant sur des indices très performants. Néanmoins, après des années sans être impactées par le coût des intérêts sur les taux variables, l'instabilité du marché bancaire et la hausse des taux a généré une forte hausse des intérêts en 2022 et pour 2023.
- Le taux d'intérêt moyen anticipé pour 2023 est de 1.85 % contre 1.75 % en 2022.

Tel qu'il est orienté, et combiné aux résultats et reports de l'année 2021, le BP 2022 devrait conduire à une dette au 01/01/2023 de 35 M€. Le recours aux taux fixes, même en hausse, et à condition qu'ils restent historiquement bas, sera privilégié en 2022 afin de maintenir un bon niveau de sécurité de l'encours, si une hausse généralisée des taux se présente. Néanmoins, le secteur est instable, il est possible d'envisager une augmentation de la ligne de trésorerie afin d'ajuster le besoin selon les entrées et les sorties envisagées.

## ➤ - Capacité de désendettement

- Ratio de solvabilité au 01/01/2023 : 8 ans
- Ratio de solvabilité anticipé au 01/01/2024 : 9.5 ans

## ➤ Niveau des taux d'imposition

### Principe

La loi de finances pour 2018 a entériné la mise en œuvre de la suppression progressive de la TH sur la résidence principale pour « 80% des Français », sous condition de revenus. Cette suppression s'est traduite par un dégrèvement de TH pour ces contribuables, progressif dans le temps : 30% en 2018, 65% en 2019, et 100% en 2020. Pour les « 20% des Français » qui payaient encore la taxe d'habitation sur leur résidence principale, le dégrèvement de 30% a démarré en 2021, s'est poursuivi en 2022 pour atteindre 65% et est de 100% en 2023 (sur les résidences principales).

RAPPEL : pour les collectivités, les impacts de cette suppression sont schématiquement les suivants :

- Les communes perçoivent en compensation de la perte de TH la part de Taxe de Foncier Bâti - TFB) des départements sur leur territoire. Un mécanisme de neutralisation des écarts entre communes est prévu.

**La Ville de La Valette-du-Var a perçu son nouveau panier de recettes en 2021 avec un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties établi à 43,43 % soit le taux communal additionné du taux départemental soit 27,94 + 15,49 = 43,43.**

Un coefficient correcteur de 1,067896 a été appliqué afin d'éviter une perte de recettes fiscales. Courant 2022, l'article 41 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives a modifié le calcul du coefficient correcteur prévu initialement par l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 en réintégrant le taux syndical de taxe d'habitation appliqué en 2017 dans le calcul des pertes à compenser de taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale.

Le coefficient correcteur est désormais de 1,100394.

Une année charnière en 2023 :

Dans un contexte de fortes contraintes, la conjoncture économique nécessite une approche rigoureuse en assumant les objectifs affichés résolument tournés vers le développement durable sous toutes ses composantes : social, économique et environnementale.

Plusieurs facteurs sont à prendre en considération :

- La Dotation Globale de Fonctionnement : en l'espace de 10 ans, de la perte cumulée de DGF s'élève à 20 M € soit l'équivalent d'une année complète de recettes fiscales.
- Les pénalités SRU : malgré les efforts réalisés par la commune pour respecter la législation en créant des logements sociaux (dont les demandes affluent) et ce tout en préservant les espaces naturels (parc de la baume), la ville a été tout de même mise en carence et a payé 650 K € de pénalités en 2022. Pour éviter des nouvelles pénalités, la ville a investi auprès de bailleurs sociaux dont une grande partie en 2022 afin d'élargir l'offre de logements étudiants et de jeunes actifs, le tout en lien avec l'Université du Sud Toulon Var. En 2023, aucun prélèvement ne devrait être appliquée.
- Les charges de fonctionnement augmentent fortement en raison notamment d'une inflation élevée impactant l'énergie, les fluides ou encore les révisions de prix de nos contrats. Les dépenses en matière de sécurité induisent mécaniquement une hausse du coût de la maintenance (installation des caméras de vidéoprotection) mais également une hausse du coût du personnel lié au recrutement de policiers municipaux et des charges nouvelles (coût de formation, du matériel, de l'entretien des véhicules, ...). En fonctionnement et investissement, la ville a dépensé plus de 1M € en matière de sécurité en 2 ans.
- Un programme ambitieux, nécessaire et vital de modernisation, rénovation, réhabilitation et de reconstruction de nos bâtiments communaux est entamé.
- Il est indispensable de rappeler une nouvelle fois que les projets lancés depuis 2010 par la SPLM et la SEMEXVAL dont les rapports définitifs<sup>1</sup> portant sur la vérification des comptes et de la gestion de ces deux structures effectués par la Chambre Régionale des Comptes démontrent que les finances de la ville ont été fragilisés considérablement du fait que 15 millions d'Euros ont servi à des opérations d'équilibre privées déficitaires et que la ville a une créance de 6,6 M € d'avances de trésorerie, remboursables à la seule condition de poursuivre les projets initialement prévus.

### **IMPOTS LOCAUX**

Aucune hausse du taux du foncier bâti et non bâti.

Les nouveaux taux de taxe foncière pour les propriétés bâties et non bâties ainsi que la taxe d'habitation pour les résidences secondaires sont donc fixés en 2023 à :

	<b>TAUX 2023</b>
<b>F. BATI</b>	<b>47,43</b>
<b>F. NON BATI</b>	<b>70,68</b>
<b>TAXE D HABITATION RS</b>	<b>15.92</b>

<sup>1</sup> Consultation en ligne des rapports sur le site de la crc

[https://www.ccomptes.fr/fr/publications?f%5B0%5D=daterange%3A2021&f%5B1%5D=institution%3A152&f%5B2%5D=publications\\_type\\_de\\_document%3A19&search=&items\\_per\\_page=10&page=3](https://www.ccomptes.fr/fr/publications?f%5B0%5D=daterange%3A2021&f%5B1%5D=institution%3A152&f%5B2%5D=publications_type_de_document%3A19&search=&items_per_page=10&page=3)



➤ Principaux ratios

Informations Financières - RATIOS		<u>Valeurs communales</u>	<u>Moyennes Nationales 2020</u>
<u>1</u>	<u>Dépenses réelles de fonctionnement / population</u>	1 150	1212
<u>2</u>	<u>Produit des impositions directes / population</u>	911	670
<u>3</u>	<u>Recettes réelles de fonctionnement / population</u>	1334	1405
<u>4</u>	<u>Dépenses d'équipement brut / population</u>	653	301
<u>5</u>	<u>Encours de dette / population</u>	1 490	1018
<u>6</u>	<u>DGF / population</u>	48	202
<u>7</u>	<u>Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonct.</u>	57.82 %	62.40%
<u>8</u>	<u>Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonct.</u>	80.63	93.40%
<u>9</u>	<u>Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de</u>	40.75 %	21.40%
<u>10</u>	<u>fonct.</u>		
	<u>Encours de la dette / recettes réelles de fonct.</u>	92.92%	72.40%

La structure des effectifs

Au 01/01/2023 les effectifs se répartissent comme suit :

- **Agents titulaires et stagiaires** : 289 (soit 287 en équivalent temps plein); ce qui représente moins 8 agents par rapport aux 297 agents titulaires et stagiaires au 01/01/2022, en résultant de :
  - Moins 19 agents retraités, moins 2 agents décédés, moins 5 mutations ou détachements, moins 4 agents en disponibilité pour convenances personnelles ou pour suivre son conjoint ;
  - Plus 15 recrutements en qualité de stagiaire et 6 recrutements par voie de mutation ou détachements d'une autre fonction publique, plus 1 agent reprise suite à congé parental.
- **Agents non titulaires** : 139 (soit 137 en équivalent temps plein) (-9 par rapport au 01/01/2022), répartis comme suit :
  - Dont 36 agents contractuels affectés sur des postes permanents ;
  - Dont 1 agents contractuel affectés sur des postes non permanents ;
  - Dont 87 animateurs périscolaires contractuels ;
  - Dont 2 apprentis ;
  - Dont 13 assistantes maternelles contractuelles.
- La répartition du personnel (Personnel titulaire et stagiaires uniquement) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général
22	48	219	289

## Les Budgets annexes

### Le budget annexe des pompes funèbres

Avec l'accord et les conseils du service de gestion comptable de Toulon, le budget annexe des pompes funèbres a été clôturé en 2022 afin de résoudre la problématique des caveaux de Tourris achetés dans les années 2000.

Ce budget annexe sera réouvert dès lors qu'une vente sera programmée au cimetière Ste Anne.

### Le budget annexe de l'eau

Pour rappel, le budget annexe de l'eau potable a été transféré à la Métropole au 1er janvier 2018.

A noter que la ville a transféré une délégation de service public dont le contrat était de qualité.

A ce sujet, la ville possède le meilleur rendement de la Métropole soit 92,9% donc un gaspillage limité et ce grâce à des détecteurs de fuites installés depuis plusieurs années.

(cf article Var Matin publié le 27 septembre 2022).<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> <https://www.varmatin.com/environnement/ou-gaspille-t-on-le-plus-deau-potable-dans-la-metropole-toulonnaise-le-point-sur-les-fuites-ville-par-ville-796419>